



Suite d'une expertise judiciaire automobile

Par **FORTYLE**, le **22/12/2011** à **04:51**

Bonjour,

Pendant 2 ans de garantie d'un véhicule acheté neuf, plus de 15 fois il est retourné pour la même panne chez le concessionnaire .. mais en vain.

Pour faire "bref", la garantie est finie depuis un an et toujours la même panne mais ai fait faire une 1ère expertise ; puis sans solution amiable une expertise judiciaire est en cours.

mais l'expert s'obstine à obtenir la réparation du véhicule : 1ère réparation = panne réapparue 3 semaines après ; 2ème tentative de réparation en cours .

En ai assez !

Puis-je me débarrasser et vendre ce véhicule dès qu'il est dit "réparé" et poursuivre la procédure en dommage et intérêts pour le préjudice subi depuis 3 ans car voiture immobilisée plus de 7 mois en 3 ans ...??

La voiture n'a que 19 000 km en 3 ans et 2 mois.

Merci

Par **alterego**, le **22/12/2011** à **09:57**

Bonjour

L'historique que vous énoncez laisse penser que vous ne vous êtes jamais plaint du problème au constructeur.

Dès la première récurrence de la panne, vous auriez dû adresser une lettre circonstanciée

au PDG de la marque.

Il y aurait longtemps que le litige aurait été réglé.

Indépendamment de cette observation, compte tenu de la procédure actuelle, j'espère que vous êtes assisté d'un avocat ou d'un expert automobile, voire des deux.

Cordialement